



L'économie circulaire a du vent dans les voiles

Innovation et indépendance vis-à-vis des matières premières sont deux promesses associées à l'économie circulaire. Une initiative parlementaire souhaite encourager la fermeture de cycles de matériaux, en soutenant les entreprises qui prennent des mesures dans ce sens de leur propre initiative. Dans l'ensemble, le projet de révision partielle de la loi sur la protection de l'environnement fait un pas judicieux, important et utile vers davantage d'économie circulaire. economiesuisse le soutient largement.

Mise en œuvre judicieusement, l'économie circulaire permet de préserver des ressources tout en apportant des avantages économiques. Il n'est donc pas étonnant que les efforts visant à prolonger le cycle de vie des matériaux et des produits se soient fortement intensifiés ces dernières années. Certaines réglementations légales empêchent toutefois de grandes innovations.

RENFORCER L'INITIATIVE PRIVÉE

economiesuisse salue explicitement le fait qu'une initiative parlementaire souhaite examiner les dispositions légales relatives à l'économie circulaire en Suisse de manière critique et les corriger en partie. Il s'agit par exemple de rendre possible la collecte séparée de matières valorisables par des prestataires privés. De plus, en ce qui concerne la valorisation de déchets, il sera possible, c'est nouveau, d'utiliser des ressources de manière optimale, grâce à une valorisation accrue des matières par exemple. La révision partielle de la loi sur la protection de l'environnement doit en outre renforcer les accords sectoriels en

matière de gestion des déchets et la responsabilité élargie des producteurs qui en découle.

Cependant, il est également important que l'administration fédérale utilise la marge de manœuvre créée en faveur de l'économie (circulaire), qu'elle coordonne d'autres étapes avec les branches concernées et qu'elle puisse garantir la coordination internationale. Il faut éviter un «Swiss finish» préjudiciable.

[Accéder à la réponse à la consultation](#)